



Cercle Europe & Economie Sociale

Echange avec Isabelle Marchais

Chercheuse associée
sur les thématiques de santé
à l'Institut Jacques Delors

16 Avril 2021

Le 16 avril, nous avons eu le plaisir d'accueillir Isabelle Marchais, chercheuse associée à l'Institut Jacques Delors et spécialiste des thématiques de santé. Ce fut l'occasion de discuter de la politique de l'UE en matière de santé publique et de la réponse vaccinale européenne à la pandémie.

- **COVID-19 : réponse vaccinale de l'UE**

C'est lors du Conseil de l'UE du 19 juin 2020 que les Etats membres confieront à la Commission le rôle de coordination et de mise en place de la stratégie vaccinale au niveau européen. En investissant des milliards d'euros, l'UE a préservé près de 2,6 milliards de doses de vaccin auprès de 6 laboratoires différents. Ces contrats incluent différents types de technologies vaccinales comme l'ARN messager, permettant ainsi de mieux faire face aux aléas de la recherche et de la production. Sur les 6 contrats signés, 4 sont actuellement autorisés sur le marché (AstraZeneca, J&J, Pfizer/BioNTech et Moderna). Depuis, l'UE réfléchit à la signature de nouveaux contrats avec Pfizer afin d'obtenir d'autres stocks de doses entre 2021 et 2023 qui seront mieux adaptés aux éventuels futurs variants.

- **Exportations et volet industriel**

Face aux importants retards des campagnes vaccinales européennes, la Commission a décidé en février de créer un mécanisme d'autorisation des exportations visant à mieux contrôler les vaccins partant vers l'étranger. Récemment renforcé, il répond à des principes de réciprocité et de proportionnalité. Autrement dit, l'UE regarde l'avancée de la couverture vaccinale dans le pays de destination pour voir s'il est justifié de laisser partir ces exportations.

L'UE tient également à consolider son volet industriel en établissant une cinquantaine de sites capables d'assurer la production et/ou la mise en bouteille du vaccin. Pour parvenir à mettre en place cette stratégie, le commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, a mis en place une « Task Force » dédiée à la réponse européenne à la COVID-19.

- **Un retard aux causes diverses**

L'UE s'est fixée comme objectif de vacciner 70% des adultes d'ici la fin de l'été. A ce jour, environ 126 millions de doses de vaccin ont déjà été livrées et un peu plus de 15% de la population de l'UE a déjà reçu une première dose (contre 44% au Royaume-Uni). Cette différence s'explique en partie par le démarrage un peu plus tardif de l'UE. Les négociations menées par les 27 Etats membres ont duré plus longtemps et l'accent a été mis sur le prix et la responsabilité. Si certains ont regretté quelques lourdeurs administratives, un autre aspect important est la durée de la procédure d'autorisation de l'Agence européenne des médicaments qui demande environ 3 à 4 semaines de plus que ce qui est nécessaire au Royaume-Uni. A noter que ce délai a déjà été réduit grâce à un système d'évaluation continu des vaccins (18 mois habituellement).

Une autre raison expliquant ces retards provient du fait que les Etats membres ont eu tendance à mettre en place leurs propres campagnes de vaccination. Autrement dit, les recommandations de la Commission ont été appliquées de manière relativement hétérogène. Par ailleurs, certains pays tentent de négocier en parallèle et de façon unilatérale avec des laboratoires qui collaborent pourtant avec la Commission, notamment pour les vaccins russes ou chinois alors que ceux-ci n'ont pas bénéficié de l'aval de la Commission et de l'Agence européenne. Bien que ces Etats aient le droit d'acheter des vaccins hors contrat, cela remet en question la solidarité européenne.

- **Politique vaccinale solidaire de l'UE**

L'UE s'est engagée à exporter des vaccins vers d'autres régions du monde, notamment avec l'instrument Covax. En plus de l'objectif humanitaire, il s'agit de contrer le développement et la circulation de nouveaux variants. Parallèlement, la crise a créé des réflexions sur le besoin de lever les brevets relatifs au virus ainsi que sur la gratuité et l'accès aux vaccins. L'eurodéputé Valérie Trillet-Lenoir a récemment proposé un traité international sur les pandémies et l'UE semble prête à porter ces sujets auprès de la communauté internationale.

- **Les faiblesses de l'UE en matière de santé et son nouveau**

La situation est révélatrice des failles de l'UE en matière de santé. Elle dispose d'une trop faible capacité de préparation et de réponse face à ce type de crise. Il y a également une absence d'outils institutionnels adéquats. Autres points importants, l'UE souffre d'une trop faible capacité à coordonner les mesures nationales des Etats membres et on constate une absence de réserve médicale performante.

La situation pourrait s'améliorer avec l'adoption d'un programme de santé bien plus ambitieux pour les sept prochaines années : « EU4Health », doté d'un financement de 5,1 milliards d'euros. Les objectifs sont nombreux et visent notamment à protéger la population, améliorer la capacité de gestion lors de futures crises, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'accès aux soins de santé.

- **Perspectives d'une Union de la santé**

Plus largement, la Commission a présenté dès novembre 2020 des propositions pour construire cette « Union européenne de la santé ». Parmi celles-ci, il y aurait la possibilité pour l'UE de reconnaître une situation d'urgence avec la mise en œuvre d'un plan européen de réaction. Il est également question de renforcer les procédures et d'améliorer la mobilité des professionnels de santé. Par ailleurs, la Commission propose de renforcer les mandats du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) afin de permettre une meilleure surveillance des épidémies. Le centre pourrait notamment émettre des recommandations sur les mesures à prendre et mobiliser une « Task Force ». Le mandat de l'Agence européenne des médicaments devrait aussi être renforcé en pérennisant les moyens actuellement mis en place.

- **Création d'HERA et son projet pilote**

Autres projet ambitieux, la création d'une Autorité de préparation et de réaction en cas de menace sanitaire (HERA). En attendant son lancement, la Commission a déjà mis en place un projet pilote : l'incubateur Hera. Celui-ci vise à préparer l'UE aux défis des éventuels futurs variants et propose aux européens de mutualiser leurs forces. Il s'agit également de soutenir la fabrication d'un vaccin adapté et d'encourager la collaboration entre les industries.

Ce projet pilote ouvre la voie au futur projet HERA dont le lancement pourrait avoir lieu dès 2023. En attendant, la proposition de la Commission devrait être présentée pour la fin 2021 et une consultation publique sur le sujet a été lancée le 31 mars. De manière générale, HERA aura pour objectif de structurer un réseau européen permanent avec des sites de production mobilisable à tout moment. Cette initiative pourrait permettre de concrétiser la création d'une réelle Europe de la santé.

- **Importants rendez-vous ces prochains mois**

Dans cette perspective, d'importants rendez-vous sont attendus dans les prochains mois, à commencer par la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui pourrait constituer un forum de choix pour réfléchir à la construction d'une Europe de la santé efficace et mieux adaptée aux enjeux actuels et futurs. Il y aura également le Sommet mondial de la santé à Rome, en mai 2021, où l'UE pourra apporter une réflexion sur la manière de renforcer la sécurité mondiale à l'ère des pandémies.

- **Présentation du certificat vert numérique**

Concernant la mise en place du certificat vert numérique, il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un « passeport » ou d'un document de voyage et qu'il tient à écarter toutes discriminations. Ce certificat peut se décliner sous trois formes : vaccination, test ou rétablissement récent. On observe une crainte chez les citoyens que ce certificat restreigne la libre circulation. Pourtant, il pourrait plutôt s'agir du contraire puisque l'idée est de faciliter cette libre circulation grâce à l'adoption d'un document mutuellement reconnu par les 27 Etats membres de l'UE.

- **UE/Etats : un complexe équilibre à trouver**

La Commission semble avoir la volonté de construire une Union européenne de la santé. Cependant, il faut garder à l'esprit les nombreuses questions complexes que cela pose. Il est toujours très compliqué pour les Etats d'entendre parler d'éventuels transferts de compétences. La santé est un domaine de souveraineté très fort auquel les Etats sont très attachés. En même temps, il s'agit d'un domaine auquel les citoyens sont très attachés et attendent beaucoup au niveau européen. Il s'agit donc plutôt de trouver un bon équilibre où l'UE sera capable d'agir de manière cohérente et de mieux coordonner les actions nationales tout en n'empiétant pas sur la souveraineté des Etats membres. Il faudra sûrement faire plus et mieux, mais sans forcément modifier les traités. C'est ce complexe, mais nécessaire équilibre, que l'UE devra trouver pour une politique de santé efficace et réelle au niveau européen.